

Règles de sécurité

Il est préférable **d'éviter tous déplacements** en privilégiant les moyens de télécommunications (téléphone, visioconférence, mail, etc...).

Toutefois en cas d'absolue nécessité à se déplacer, des mesures doivent être mise en place pour protéger les agents.

- Dotation d'un **kit de nettoyage** dans chaque véhicule (gel hydro alcoolique ou spray désinfectant, lingettes, sacs-poubelle, gants, masque chirurgical, housse pour siège...)
- **Affichage des consignes** de nettoyage et de désinfection dans chaque véhicule.
- A partir de 2 agents dans un véhicule, veillez à **respecter la distance** de sécurité de 1m entre toutes les personnes (à défaut, port du masque par chaque personne).
- Justificatif pour tout déplacement professionnel de plus de 100 km.

Avant le déplacement

Il est indispensable de préparer au mieux chaque déplacement, en commençant par le choix du véhicule:

- Utilisation du **véhicule personnel** de l'agent si l'usage le permet et avec l'accord de celui-ci, avec remboursement de frais. Dans ce cas il faut attirer l'attention de l'agent sur :
 - la prise en charge de son assurance pour les trajets de missions
 - délivrer un ordre de mission et un arrêté d'utilisation du véhicule personnel.
- Usage d'un véhicule de service individuel (réservé à un seul agent).
- Usage d'un véhicule de service collectif (respecter les règles d'utilisation).
- Vérifier le kit de nettoyage du véhicule (remonter l'information en cas de manque d'un moyen de nettoyage).
- Affichage des consignes de nettoyage et de désinfection dans chaque véhicule.

Pendant le déplacement

- Porter des **vêtements de travail** distincts des vêtements de ville. Sinon, installer une housse à usage unique sur le siège, changée à chaque nouvel utilisateur
- **Aérer** régulièrement le véhicule
- **Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer** dans le véhicule
- En cas de production de **déchets** (ex. : mouchoirs), les mettre dans un sac poubelle puis l'évacuer à la fin du service directement dans un bac de collecte.

Après le déplacement

Il est impératif de nettoyer et de désinfecter le véhicule avant et après son utilisation (cf fiche « nettoyage du véhicule »).

Source : Ministère du Travail

RESPECTER LES GESTES BARRIERES ET LA DISTANCIATION SOCIALE EN TOUTE OCCASION